

Inserm Transfert présente ses résultats 2020 marqués par le soutien aux actions de recherche contre le Covid et la réussite de l'accompagnement à l'entrepreneuriat

Des actions de soutien contre le Covid des réussites entrepreneuriales majeures au service de l'innovation 56,6 M€ de revenus générés pour l'Inserm et ses partenaires de mixité

Paris, le 2 juillet 2021 – Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, spécialisée dans le transfert de technologies en sciences de la vie, annonce aujourd'hui ses résultats positifs pour l'année 2020.

Ces bons résultats valident la stratégie de long-terme mise en place par Inserm Transfert en matière de valorisation pour proposer des prestations aux standards internationaux.

Les équipes d'Inserm Transfert accompagnent et soutiennent les chercheurs de l'Inserm dans toutes les étapes de la valorisation de leur recherche, et apportent leur soutien depuis le dépôt de brevet jusqu'à la création d'entreprise ou au transfert, qu'il s'agisse d'un projet de recherche européen ou d'une levée de fonds auprès de grands investisseurs.

Un soutien pro-actif aux actions de recherche contre le Covid

Dans le contexte de la crise sanitaire, en 2020, Inserm Transfert a réussi à maintenir intégralement son activité. Toutes les équipes se sont fortement impliquées et mobilisées autour des sujets Covid-19 : Discovery, Solidarity, French Covid, tests diagnostiques, essais thérapeutiques, innovations dédiées. Un sourcing spécifique d'innovations et de nouveaux projets ont été mis en place ainsi qu'une évaluation dédiée à des projets Covid. En effet, Inserm Transfert a également soutenu les chercheurs de l'Inserm contre le Covid en répertoriant et en analysant les différents projets développés dans les laboratoires afin d'en sélectionner plusieurs pour des financements de maturation.

L'accompagnement des projets collaboratifs a permis de financer deux projets IMI2 (Innovative Medicine Initiative), les projets CARE et MADCOV2, et un projet H2020 RIA (Research and Innovation Actions), le projet EU-RESPONSE, en réponse à la pandémie pour une subvention européenne totale de 56 M€.

Dans le cadre de partenariats autour des données de santé et de la recherche clinique, plusieurs partenariats industriels spécifiques ont été signés : quatre partenariats cliniques, un partenariat sur la cohorte French COVID et un partenariat sur Discovery pour un essai de phase II.

Enfin, une part significative de déclarations d'invention (DI) et de brevets ont été déposés sur des sujets COVID ; en effet, il y a eu 29 demandes d'inventions liés au Covid-19 sur les 252 reçues en 2020 (soit environ 11,5% des DI) et 30 dépôts prioritaires liés au Covid-19 sur les 143 dépôts de brevets 2020 (environ 21% des dépôts).

Succès des activités d'accompagnement global à l'entrepreneuriat : de la preuve de concept à la création de start-up, et au-delà

Inserm Transfert soutient la valorisation de la recherche à toutes les étapes de son développement, depuis la preuve de concept, en passant par les partenariats R&D, la licence, la création et le développement d'entreprise, jusqu'aux premières levées de fonds et un éventuel rachat.

Le sourcing

Inserm Transfert maintient un effort constant de sourcing individualisé de proximité auprès des chercheurs qui lui a permis, cette année, de rencontrer 535 chercheurs, cliniciens et scientifiques.

La preuve de concept

La philosophie d'Inserm Transfert en matière de maturation est fondée sur l'augmentation du rationnel scientifique et la solidité des résultats des projets en vue d'un transfert industriel grâce au financement d'étapes très précoces de développement technologique. Ainsi, en amont du processus de valorisation, ce sont 49 projets de pré-maturation et maturation, dont 26 nouveaux projets sélectionnés cette année, qui ont été financés par l'enveloppe de pré-maturation (« Proof of Concept ») de l'Inserm pour un montant de 1,4 M€. A cela s'ajoute l'accompagnement de 28 autres projets sur des appels à projets divers qui ont obtenu des financements d'un montant total de 3,3 M€.

Le Parcours Pré-Entrepreneurial

Inserm Transfert a lancé, en 2017, un parcours pré-entrepreneurial (PPE) pour accompagner de manière personnalisée les chercheurs désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat. L'objectif est de les préparer, le plus tôt possible, afin qu'ils deviennent des « Fondatrices et Fondateurs Eclairés » conscients des différentes étapes et enjeux qu'implique un projet d'entreprise.

En 2020, le Parcours Pré-entrepreneurial (PPE) a permis de rencontrer 19 nouveaux porteurs de projets de création d'entreprise et 7 porteurs de projets ont participé à l'une des 4 sessions des Rencontres du Parcours Pré-entrepreneurial (RPPE).

6 start-up ont été créées en 2020 sur des actifs Inserm bénéficiant d'un accord de licence avec Inserm Transfert.

En particulier, 2 start-up accompagnées par le PPE d'Inserm Transfert ont levé des fonds en 2020 en moins de 12 mois : InnoSkel et DiogenX

InnoSkel

InnoSkel est un spin-off de l'Institut de Biologie Valrose à l'Inserm, basée à Nice. Créée en août 2020 par Elvire Gouze, « serial entrepreneuse » (fondatrice de Therachon rachetée par Pfizer en mai 2019), cette start-up développe une approche thérapeutique innovante pour les déformations squelettiques sévères. Ce projet a été soutenu par Inserm Transfert dès 2015 avec deux financements de l'enveloppe de maturation de l'Inserm. Elvire Gouze a bénéficié par la suite de l'accompagnement d'Inserm Transfert à travers le Parcours Pré-Entrepreneurial (PPE), puis pour des démarches auprès d'investisseurs. En 2020, elle se retrouve parmi les 10 finalistes du French Tech Tour Invest. En novembre 2020, un accord de licence exclusive est conclu entre Inserm Transfert et InnoSkel pour le développement de cette thérapie génique et en décembre 2020, la société InnoSkel lève 20M€.

DiogenX

Basée sur les découvertes du laboratoire du Dr. Patrick Collombat (Inserm U1091, CNRS, Université de Nice), DiogenX développe une thérapie innovante de régénération des cellules bêta dans le diabète. L'objectif est de traiter les patients de diabète de type I et II.

DioGenX est passé en un an seulement de l'état de projet précoce à l'état de société mature et financée. Après la participation aux Rencontres du PPE en septembre 2019, la société est créée en décembre 2019. Deux brevets sont déposés et la licence est négociée par Inserm Transfert. En 2020, DiogenX bénéficie d'un financement de l'enveloppe de maturation de l'Inserm.

Une levée de fonds de 4,5 M€ a lieu en juin 2020.

124,3M€ de fonds levés par les spin-off de l'Inserm

Enfin, les spin-off de l'Inserm, ayant fait l'objet d'un accord de licence avec Inserm Transfert, ont réussi à accumuler plus de 124,3 M€ de levées de fonds sur la seule année 2020, témoignant de la qualité des innovations de l'Inserm transférées par Inserm Transfert et des efforts d'Inserm Transfert pour soutenir des start-up solides.

56,6 M d'€ de retombées financières pour l'Inserm et la recherche française

Inserm Transfert, à laquelle l'Inserm a délégué depuis 2006 l'intégralité de sa mission de valorisation de sa recherche, maintient en 2020 et pour la 10^{ème} année consécutive son équilibre financier. Les diverses activités d'Inserm Transfert incluent les revenus associés aux partenariats industriels contractés pour le compte de l'Inserm et de ses partenaires de mixité et les financements de recherche collaborative nationaux et européens obtenus.

Brevets : l'Inserm, 1^{er} déposant en Europe dans la catégorie pharmaceutique

L'Inserm et sa filiale Inserm Transfert ont maintenu également leurs belles performances en 2020 en termes de dépôt de brevets comme en témoigne le classement de l'Office Européen des Brevet (OEB). Ce classement confirme, pour la 5^{ème} année consécutive, la place de « leader » de l'Inserm en tant que 1^{er} déposant en Europe dans la catégorie pharmaceutique où l'Inserm est en nette progression, passant de 93 familles en 2019 à 118 familles en 2020, et 2^{ème} déposant dans la catégorie biotechnologie (72 familles). L'Inserm conserve sa place de 1^{er} organisme académique en recherche biomédicale en Europe et se positionne comme 8^{ème} déposant français toutes organisations (publiques et privées) et tous secteurs confondus.

19,3 M d'€ de générés pour l'Inserm par le financement de 5 projets européens de recherche collaborative

Au total, ce sont 21 projets d'envergure nationale et européenne qui ont été accompagnés en 2020, 5 nouveaux projets collaboratifs lauréats de recherche européens IMI2 et H2020 financés, pour lesquels Inserm Transfert vient en soutien à l'Inserm dans son rôle de coordinateur.

Ce sont ainsi plus de 66,3 M€ de fonds européens qui iront à la recherche biomédicale européenne et la part dévolue à l'Inserm dans ces nouveaux programmes affiche une très belle performance avec 19,3 M€ injectés dans la recherche publique française.

« Inserm Transfert a rempli sa mission »

« Les équipes d'Inserm Transfert ont montré leur flexibilité, leur résilience et leur professionnalisme dans cette crise sanitaire en renforçant leur soutien à la recherche biomédicale de l'Inserm au bénéfice des patients » se félicite Pascale Augé, Présidente du directoire d'Inserm Transfert qui ajoute ; *« en maintenant un focus sur toutes les étapes de la valorisation de la recherche et de l'innovation, depuis la sensibilisation à l'entrepreneuriat jusqu'au fort soutien à la création d'entreprises en passant par la gestion optimisée du portefeuille de brevets, Inserm Transfert remplit sa mission de valoriser au mieux et de manière durable la recherche scientifique de l'Inserm. »*

A propos d'Inserm Transfert

Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, est en charge de la valorisation et des innovations de l'Inserm en santé humaine et favorise les transferts de technologies sur le long terme selon les bonnes pratiques internationales. Fondée en 2000, Inserm Transfert SA gère sous délégation de service public l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers le monde industriel, de la déclaration d'invention au partenariat industriel et à la création d'entreprise.

Inserm Transfert propose aussi ses services dans le montage et la gestion de projets nationaux, européens et internationaux, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de la recherche clinique, des données/bases de données de santé.

Dès 2009, Inserm Transfert et l'Inserm se sont dotés d'une capacité d'investissement pour financer la preuve de concept.

Dès 2005 a été créé un fonds d'amorçage dédié aux sciences de la vie, Inserm Transfert Initiative.

Depuis 2017, un parcours pré-entrepreneurial accompagne les scientifiques fondateurs dans leur projet de création d'entreprise.

www.inserm-transfert.fr

Contacts presse :

Agence Acorelis (Inserm Transfert) – Gilles Petitot – 06 20 27 65 94 – gilles.petitot@acorelis.com

Inserm Transfert - Ingrid Hargot – 01 55 03 01 44 - communication@inserm-transfert.fr